

Des élus godillots ? Les députés socialistes face aux nationalisations de 1981-1982

Mathieu Fulla

▶ **To cite this version:**

Mathieu Fulla. Des élus godillots ? Les députés socialistes face aux nationalisations de 1981-1982. Vingtième siècle. Revue d'histoire, 2017, 2017/1 (133), pp.71 - 82. 10.3917/ving.133.0071 . hal-03471834

HAL Id: hal-03471834

https://sciencespo.hal.science/hal-03471834

Submitted on 9 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAIRN.INFO
CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

DES ÉLUS GODILLOTS ?

Les députés socialistes face aux nationalisations de 1981-1982

Mathieu Fulla

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « Vingtième Siècle. Revue d'histoire »

2017/1 N° 133 | pages 71 à 82

ISSN 0294-1759
ISBN 9782724635256

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2017-1-page-71.htm

Pour citer cet article :

Mathieu Fulla, « Des élus godillots ? Les députés socialistes face aux nationalisations de 1981-1982 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2017/1 (N° 133), p. 71-82.
DOI 10.3917/ving.133.0071

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).
© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

Des élus godillots ?

Les députés socialistes face aux nationalisations de 1981-1982

Mathieu Fulla

Alors que François Mitterrand a rapidement fait siennes les institutions gaulliennes, Mathieu Fulla revient sur les relations entre le pouvoir exécutif et les parlementaires socialistes à travers l'exemple de la loi de nationalisation adoptée en février 1982. À travers cette étude de cas, l'auteur offre une analyse nuancée de la soumission des élus aux décisions de l'Élysée en éclairant leurs motivations politiques et idéologiques et leurs leviers d'influence. Il montre aussi combien les arbitrages décidés par le pouvoir exécutif lors du processus d'adoption de cette loi annoncent, et ce dès les premiers mois de la présidence Mitterrand, le fameux « tournant de la rigueur » de 1983.

Juristes, politistes et historiens de l'État soulignent à l'unisson le rôle limité du pouvoir législatif dans le processus décisionnel de la Cinquième République. Le parlementarisme « rationalisé » que le général de Gaulle appelait de ses vœux en 1958 se traduit par la soumission du groupe parlementaire majoritaire aux volontés du gouvernement. À la république du Parlement de l'avant-guerre succède une république d'une nature fort différente, celle du président, au sein de laquelle le pouvoir des entourages de l'exécutif l'emporte sur celui de l'élu de la nation [1].

Loin de rééquilibrer le rapport de force entre exécutif et législatif, l'alternance de 1981 a au contraire accentué son déséquilibre : François Mitterrand se coule sans peine dans le moule des institutions gaulliennes et impose, dès sa prise de fonction, la prééminence de l'Élysée et du gouvernement sur les élus et le parti [2]. Les effectifs des cabinets ministériels socialistes de 1981 doublent par rapport au dernier gouvernement Barre, renforçant la présidentialisation du régime et la centralité de l'appareil d'État dans la genèse de l'action publique [3]. Face à la « présidence impériale » instaurée par un « chef d'État législateur », le groupe parlementaire socialiste de l'Assemblée nationale renvoie l'image d'un organe soumis et discipliné, solidement tenu en main par un fidèle mitterrandiste, Pierre Joxe [4].

(1) Nicolas Roussellier, *La Force de gouverner : le pouvoir exécutif en France, XIXe-XXIe siècles*, Paris, Gallimard, 2015, p. 14 ; Jean-Michel Eymeri-Douzans et Xavier Bioy, « Introduction : une république de conseillers ? », *in* Jean-Michel Eymeri-Douzans, Xavier Bioy et Stéphane Mouton (dir.), *Le Règne des entourages : cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 17-110.

(2) Jacques Le Gall, *Les Institutions de la Ve République à l'épreuve de l'alternance : la présidence de François Mitterrand*, Paris, LGDJ, 1997, p. 23-25.

(3) J.-M. Eymeri-Douzans et X. Bioy, « Introduction… », *op. cit.*, p. 29.

(4) Jean-Pierre Dubois, « Le processus décisionnel : le Président, le Gouvernement et le Parlement », *in* Serge Berstein, Pierre Milza et Jean-Louis Bianco (dir.), *François Mitterrand : les années du changement, 1981-1984*, Paris, Perrin, 2001, p. 631-667, 632 et 635-638 ; Gérard Grunberg, *La Loi et les Prophètes*, Paris, CNRS éditions, 2013, p. 272-273.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

Tout en souscrivant pleinement à l'idée d'une « présidentialisation du politique[1] » qui touche, après 1945, l'ensemble des démocraties occidentales et non la seule France, cet article souhaite montrer que la genèse de la loi de nationalisation, promulguée le 11 février 1982 par le chef de l'État[2], nuance l'image de parlementaires se pliant sans regimber à toutes les volontés de l'exécutif. Dans le temps court de la fabrication de la loi, les archives gouvernementales et parlementaires, comme les témoignages des acteurs de la période, révèlent que les députés, quoique loyaux, savent faire entendre leur voix, en tout cas pour les plus influents d'entre eux. En premier lieu parce que plusieurs ténors mitterrandistes, au premier chef Pierre Joxe, n'hésitent pas à s'opposer à Matignon et à Rivoli sur des volets du projet de loi leur semblant par trop s'éloigner de la lecture volontariste adoptée par le Parti socialiste (PS) au congrès de Metz (6-8 avril 1979). En second lieu parce que le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, qui connaît un renouvellement exceptionnel, est en apprentissage[3]. Outre les inévitables maladresses en séance publique et dans les médias, une partie des bataillons de la « vague rose » conserve l'illusion – partagée par de nombreux militants du PS – de pouvoir peser sur l'élaboration des politiques publiques[4].

Au nom de motivations techniques, idéologiques et politiques, les députés socialistes mobilisent donc les maigres ressources à leur disposition pour que l'esprit de la loi reste fidèle aux textes « historiques » de la décennie précédente : le programme « Changer la vie » et le programme commun de gouvernement avec le Parti communiste (PCF) de 1972, la motion majoritaire de Metz, et les « 110 propositions » du candidat Mitterrand, qui promettaient l'élargissement du secteur public industriel et l'achèvement de la nationalisation des assurances et du crédit. Leurs initiatives prennent trois formes principales : l'intervention directe des ténors mitterrandistes et chevènementistes auprès de l'Élysée et de Matignon au cours du débat intragouvernemental de l'été 1981, le droit d'amendement et l'intervention dans les médias.

Appréhender la loi de nationalisation par la focale parlementaire révèle une double dynamique de l'histoire du PS « refondé » par François Mitterrand au congrès d'Épinay (11-13 juin 1971). Au plan juridico-politique, elle balaie l'illusion d'une lecture et d'une pratique institutionnelles de gauche en rupture avec la tradition gaullienne. En matière économique, elle constitue l'un des premiers signes de marginalisation du plaidoyer pour un État industriel et banquier aux prérogatives élargies, dont le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste (CERES) de Jean-Pierre Chevènement et de nombreux mitterrandistes se faisaient les apôtres dans la décennie précédente.

(1) Thomas Poguntke et Paul Webb, « The Presidentialization of Politics in Democratic Societies : A Framework for Analysis », *in* Thomas Poguntke et Paul Webb (dir.), *The Presidentialization of Politics : A Comparative Study of Modern Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 1-25.

(2) La loi a été promulguée le 11 février et non le 13 février 1982, comme on le lit trop souvent dans les ouvrages de journalistes et de chercheurs reprenant une information figurant dans l'ouvrage de Pierre Favier et Michel Martin-Roland sur la « décennie Mitterrand » (Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La Décennie Mitterrand*, Paris, Éd. du Seuil, 1990, 1995, t. I) : voir « Le président et les nationalisations », déclaration de François Mitterrand à l'issue du Conseil des ministres du 17 février 1982, *L'Unité*, 19 février 1982.

(3) Gilles Morin, « Vers la professionnalisation : figures de parlementaires socialistes, 1905-1986 », *Parlement[s] : revue d'histoire politique*, 6, 2006, p. 107-121, p. 116.

(4) Anthony Burlaud, « Les socialistes et la rigueur (1981-1983) », mémoire de master 2, sous la direction de Frédéric Sawicki, Université Paris-I, 2011, p. 120-122.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

En amont du débat parlementaire : peser sur les arbitrages gouvernementaux (mai-octobre 1981)

Dans le débat intragouvernemental de l'été 1981 qui oppose partisans d'une nationalisation intégrale des entreprises et des banques (acquisition par la puissance publique de la totalité du capital des maisons mères) et tenants de simples prises de participations majoritaires (51 % du capital des maisons mères), les députés mitterrandistes et chevènementistes impliqués dans la fabrication de la loi se situent tous dans le premier camp. Ils y retrouvent Pierre Mauroy – qui met de côté les réserves exprimées deux ans plus tôt au congrès de Metz –, Jean-Pierre Chevènement, Laurent Fabius et les ministres communistes (Charles Fiterman, Anicet Le Pors, Jack Ralite et Marcel Rigout). La thèse des 51 % est soutenue quant à elle par Michel Rocard et plusieurs de ses homologues mitterrandistes, dont Jacques Delors, Pierre Dreyfus, Claude Cheysson et Robert Badinter. Si ces derniers ne concluent aucune alliance avec Michel Rocard pour s'opposer aux nationalisations à 100 % [1], la préférence pour une extension modérée du secteur public chère aux « deuxièmes gauches » rocardienne et deloriste, mais aussi aux conseillers économiques de Pierre Mauroy (Jean Peyrelevade, Henri Guillaume), compte des soutiens de poids au gouvernement y compris parmi les proches du chef de l'État.

La division des ministres mitterrandistes tranchent avec le front uni présenté par leurs camarades parlementaires. Le député de l'Indre André Laignel rappelle que les élus les plus proches de François Mitterrand s'adressent directement à l'Élysée pour s'assurer que le projet de loi gouvernemental soutiendra résolument le principe des nationalisations à 100 % [2]. Avec plus ou moins de nuances, ces parlementaires partagent le sentiment du député de Paris Paul Quilès, directeur de la campagne présidentielle, qui, lors d'une réunion du groupe en juillet, affirmait que Matignon et Rivoli devaient se soumettre à la ligne de Metz ou se démettre [3]. Parallèlement à ces initiatives, les élus CERES, comme Michel Charzat, André Bellon ou Michel Coffineau, trouvent en Jean-Pierre Chevènement un relais privilégié au sein du gouvernement pour défendre la thèse maximaliste [4].

La stratégie de ces députés se révèle plutôt efficace. Quoique sensible aux arguments techniques de Jacques Delors, qui souhaitait « écarter du champ de la nationalisation les banques dont le montant des dépôts est inférieur à celui réalisé par la première banque "étrangère" » soit 3,3 milliards de francs [5], Pierre Mauroy défend contre son ministre des Finances le seuil de 400 millions de francs au motif que le groupe de l'Assemblée nationale « n'accepterait pas un seuil plus élevé [6] ». Lors du conseil interministériel du 8 septembre, un compromis entre la position des députés et celle de Rivoli est trouvé sur le chiffre d'un milliard de francs. La pression des élus mais aussi du PS, majoritairement favorable à la nationalisation à 100 % des industries clés et du crédit [7], n'est pas négligeable dans la fixation de ce plancher plutôt bas par rapport au vœu des Finances, du Conseil d'État et de plusieurs conseillers éco-

(1) Michel Margairaz, « Les nationalisations : la fin d'une culture politique ? », *in* S. Berstein *et al.* (dir.), *François Mitterrand…*, *op. cit.*, p. 344-384, p. 350-355.

(2) Entretien de l'auteur avec André Laignel, 1er octobre 2013.

(3) Thierry Pfister, *À Matignon au temps de l'union de la gauche*, Paris, Hachette, 1985, p. 164.

(4) P. Favier et M. Martin-Roland, *La Décennie Mitterrand*, *op. cit.*, p. 147.

(5) Fondation Jean-Jaurès, fonds Mauroy, 1FP1 241, Jacques Delors, note pour le Premier ministre, 7 septembre 1981, 2 p., p. 1.

(6) Jacques Attali, *Verbatim*, t. I : *1981-1986*, Paris, Fayard, 1993, p. 80.

(7) Argumentaire « Pourquoi nationaliser ? », *Le Poing et la Rose : spécial responsables*, 91, 10 octobre 1981, p. 7-8, p. 8.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

nomiques de Matignon. Pierre Mauroy est même prêt à courir le risque d'inconstitutionnalité, induit par la différence de traitement entre banques françaises et étrangères, pour s'assurer du soutien sans faille de sa majorité[1].

S'inscrivant dans le double héritage de la Libération et du programme commun (même si le gouvernement se garde bien de se référer à ce dernier dans l'exposé des motifs), le projet de loi présenté le 23 septembre en Conseil des ministres prévoit la nationalisation à 100 % des sociétés mères de cinq groupes industriels (Compagnie générale d'électricité, Saint-Gobain, Péchiney, Rhône-Poulenc, Thomson-Brandt), de trente-six banques et de deux compagnies financières (Paribas et Suez)[2].

En commission : défendre une conception volontariste des nationalisations

Une longue procédure parlementaire s'ouvre avec la première réunion de la commission spéciale Nationalisation. L'essentiel de ses travaux se déroule du 25 septembre au 12 octobre. La majorité dispose de vingt et un sièges sur trente-deux, dont dix-huit pour le groupe socialiste et trois pour le groupe communiste[3]. La sociologie des élus socialistes mobilisés dans le processus de fabrication de la loi ne s'éloigne guère de celle du groupe socialiste dans son ensemble. La moyenne d'âge des commissaires (quarante-trois ans) est semblable à celle de leurs camarades (quarante-deux ans), confirmant le rajeunissement spectaculaire induit par la « vague rose »[4]. La féminisation reste marginale : l'élue mitterrandiste de l'Isère, Odile Sicard, apparaît bien esseulée en dépit de la présence dans la commission de son homologue communiste de Meurthe-et-Moselle Colette Gœuriot. Cette sous-représentation féminine fait écho à la faible part de députées au sein du groupe socialiste (6 %). Quant au profil socioprofessionnel des commissaires, il épouse celui des élus socialistes de 1981 en consacrant le retour en force des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur, qui représentent 58,7 % de l'effectif du groupe[5]. Siègent ainsi dans la commission l'instituteur Bernard Desrosier, député du Nord, les professeurs André Billardon (Saône-et-Loire), Jean-Paul Desgranges (Allier) et Robert Le Foll (Seine-et-Marne), ainsi que les juristes André Laignel et Dominique Taddeï (Vaucluse), l'économiste Christian Goux (Var), le politiste Michel Charzat (Paris) et le chimiste Philippe Bassinet (Hauts-de-Seine). Autrement dit, la moitié des commissaires socialistes sont des enseignants ou des chercheurs.

La politisation des commissaires se présente également comme un calque fidèle de celle des élus du groupe. La majorité de Metz (mitterrandistes plus CERES) représente 61 % des effectifs (64 % dans le groupe) et détient les deux postes clés que sont la présidence, confiée à André Billardon, et le rapport, pris en charge par Michel Charzat avec la bénédiction de Pierre Joxe[6]. Si la représentation de la « deuxième gauche » rocardienne dans la commission est sensiblement équivalente à celle de son

(1) Fondation Jean-Jaurès, fonds Mauroy, 1FP1 242, Jean Peyrelevade, « Note pour le Premier ministre », 22 septembre 1981, 5 p., p. 1-2.

(2) Archives nationales (AN), Centre des archives contemporaines de Fontainebleau (CAC), « Projet de loi de nationalisation », 20060604/5, original du projet de loi de nationalisation soumis à la commission spéciale Nationalisation de l'Assemblée nationale, 23 septembre 1981, 27 p.

(3) AN, CAC, Procès-verbaux (PV) des commissions de la VII[e] législature (2 juillet 1981-1[er] avril 1986), 20060603/40, « Commission spéciale nationalisation (n° 384). Récapitulatif des séances », s. d., 2 p.

(4) Gérard Le Gall, « Cuvée 1981 : un bon millésime », *Combat socialiste*, 84, 24 juin 1981.

(5) Roland Cayrol, « Beaucoup plus d'enseignants moins d'industriels et de paysans », *Les Élections législatives de juin 1981*, supplément aux dossiers et documents du *Monde*, juin 1981, p. 84.

(6) Entretien de l'auteur avec Michel Charzat, 8 octobre 2013 ; entretien de l'auteur avec André Laignel, 1[er] octobre 2013.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

poids dans le groupe (11 % contre 18 %), son influence est très faible. Claude Évin (Loire-Atlantique), occupé par la présidence de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée, n'assiste jamais aux séances, tandis que Dominique Taddeï, qui n'appartient pas au premier cercle rocardien, ne fait entendre aucune dissonance et soutient loyalement le projet de loi [1]. En définitive, seul François Massot, député radical de gauche (MRG) des Alpes-de-Haute-Provence, peut être classé parmi les tenants d'une extension modérée du secteur public. Mais son poids dans les débats de la commission est mince. Cette faible mobilisation rocardienne s'explique vraisemblablement par leur conscience précoce que la bataille des nationalisations est perdue, François Mitterrand ayant infligé un camouflet à leur chef de file à la veille du Conseil des ministres finalisant la dernière mouture du projet de loi [2].

La « deuxième gauche » rocardienne hors-jeu, la commission spéciale fonctionne sur un modèle similaire à celui des groupes d'études du PS après le congrès de Metz : les mitterrandistes délèguent aux chevènementistes les aspects techniques du travail, mais exercent un contrôle sourcilleux et permanent sur celui-ci [3]. Ce contrôle apparaît néanmoins de pure forme tant les affinités entre élus des deux courants sur la question sont évidentes. Qu'ils soient mitterrandistes ou CERES, les commissaires les plus impliqués dans la fabrication de la loi ont élaboré et diffusé le programme industriel du PS fondé sur le renforcement des moyens de l'État industriel et banquier [4]. Docteur en sociologie politique et diplômé de Sciences Po Paris, le rapporteur chevènementiste Michel Charzat, également secrétaire national au Secteur public du PS, réaffirme fin septembre lors d'une conférence de presse que les nationalisations industrielles doivent être « le fer de lance de la guerre économique [5] ». Son camarade de courant Jean-Paul Planchou, député de Paris et secrétaire de la commission des Finances de l'Assemblée, l'assiste dans sa tâche. Pour contrebalancer l'influence du CERES, André Billardon, ancien de la Convention des institutions républicaines (CIR) et délégué général à la politique industrielle du parti depuis 1979, assure la présidence de la commission. Ce professeur de mathématiques, mitterrandiste de longue date, veille avec André Laignel et Pierre Joxe au respect des arbitrages gouvernementaux en faveur des nationalisations à 100 % [6].

L'état d'esprit « maximaliste » des commissaires socialistes favorise l'entente avec la délégation communiste conduite par Georges Gosnat, figure éminente du Parti depuis la fin des années 1930, qui mène là son dernier combat (il décède en mai 1982). Colette Gœuriot, membre de la commission de la Production et des Échanges, et François Asensi, son camarade de la Seine-Saint-Denis inscrit à la commission des Affaires économiques, l'accompagnent au feu. Face à la pugnacité de l'opposition, personnifiée par Charles Millon et François d'Aubert pour l'Union pour la démocratie française (UDF), et par Michel Noir et le juriste Jean Foyer pour le Rassemblement pour la République (RPR), la majorité serre les rangs.

(1) AN, CAC, 20060603/40, Dominique Taddeï, procès-verbal de la deuxième séance de la commission spéciale nationalisation, 1er octobre 1981, p. 9 et p. 15 (15 p.).

(2) P. Favier et M. Martin-Roland, *La Décennie Mitterrand*, *op. cit.*, p. 147-148.

(3) Mathieu Fulla, *Les Socialistes français et l'économie (1944-1981) : une histoire économique du politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016, p. 381-384.

(4) PS, *Socialisme et Industrie*, Paris, Club socialiste du livre, 1981.

(5) Michel Charzat, « Extension et démocratisation du secteur public », *Le Poing et la Rose : spécial responsables*, 90, 3 octobre 1981, p. 4-5, p. 4.

(6) Entretien de l'auteur avec André Billardon, 12 septembre 2013. Depuis 1995, André Billardon est maire du Creusot. Entretien de l'auteur avec André Laignel, 1er octobre 2013.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

La commission apporte une quarantaine d'amendements au projet de loi gouvernemental. Une dizaine d'entre eux le modifie sensiblement, en particulier la décision de supprimer l'article 33 qui fait l'effet d'une véritable « petite bombe[1] ». Cet article traduisait juridiquement la promesse de Pierre Mauroy d'une rétrocession au secteur privé des actifs industriels non stratégiques de Suez et de Paribas dans un délai d'un an[2]. Pour le Premier ministre, cette disposition permettait au gouvernement de se prémunir contre l'accusation d'étatisation rampante de l'économie inlassablement proférée par la droite et le patronat.

La suppression de l'article 33 réclamée par les commissaires socialistes se justifie par des motivations techniques, idéologiques et politiques. En premier lieu, Michel Charzat et André Billardon se rangent à l'argument juridique brandi par l'opposition : une même loi ne pouvant à la fois prévoir une nationalisation et une privatisation, le risque de censure par le Conseil constitutionnel apparaissait élevé[3]. En deuxième lieu, les élus souhaitent, par cette initiative, souligner leur fidélité au programme commun, qui considérait les nationalisations comme l'instrument idoine pour « briser la domination du grand capital[4] ». La suppression de l'article 33 révèle enfin des tensions latentes au sein de la majorité socialiste. Plusieurs commissaires accusent Jacques Delors de l'avoir imposé à Pierre Mauroy afin que Suez et Paribas puissent reconstituer leurs *holdings* en s'engouffrant dans la brèche ouverte par le principe de rétrocession. Michel Rocard marginalisé, les adversaires de la « deuxième gauche » reportent leurs foudres sur le ministre des Finances, désormais son représentant le plus éminent dans le débat. La manœuvre échoue. S'il accepte la suppression de l'article 33, le gouvernement maintient le principe de rétrocession dans l'exposé des motifs du texte soumis aux députés le 13 octobre. Vexé par ce désaveu qui ne dit pas son nom, Michel Charzat confie au *Canard enchaîné* qu'il s'agit d'une manœuvre de Jacques Delors pour favoriser la reconstitution des « empires industriels et financiers » des deux compagnies[5].

Les amendements apportés par la commission spéciale au projet de loi sur les nationalisations nuancent donc quelque peu l'image de députés godillots. Mais le travail en commission est loin d'être le canal d'influence le plus efficace des élus, et l'amendement la pratique idoine pour faire entendre la voix du pouvoir législatif.

Serrer les rangs face à la guérilla parlementaire (octobre 1981-18 décembre 1982)

Plutôt coopérative en commission malgré quelques incidents, l'opposition se prépare à « soumettre la majorité au supplice de la question » lors de la discussion générale[6]. Bel exemple de « violence parlementaire[7] », le débat sur les nationalisations est « une bataille rangée, la plus dure de la législature[8] ». Les séances interminables (plus de cent dix-huit

(1) « Nationalisations : la technique et la politique », *Le Monde*, 8 octobre 1981.

(2) Pierre Mauroy, déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, 8 juillet 1981, *Journal officiel*, 9 juillet 1981, p. 46-55, p. 52.

(3) AN, CAC, 20060603/40, Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation, procès-verbal de la première séance du 6 octobre 1981, 14 p., p. 12-14.

(4) PS-PCF, « Le programme commun de gouvernement », *Bulletin socialiste*, 27 juin 1972, p. 1-15, p. 8.

(5) « Les tribulations de l'article 33 », *Le Canard enchaîné*, 14 octobre 1981.

(6) Déclaration de Jean-Claude Gaudin, alors président du groupe UDF, cité par Gilles Longin, « Nationalisations : le champ de bataille », *L'Express*, 16-22 octobre 1981.

(7) Pierre-Yves Baudot et Olivier Rozenberg, « Introduction. Lasses d'Elias : des assemblées dé-pacifiées ? », *Parlement[s] : revue d'histoire politique*, 14, 2010, p. 6-17.

(8) P. Favier et M. Martin-Roland, *La Décennie Mitterrand…*, *op. cit.*, t. I, p. 155 ; Charles Millon, *L'Extravagante histoire des nationalisations*, Paris, Plon, 1984.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

heures de débat entre le 13 et le 26 octobre) accélèrent l'apprentissage des primo députés socialistes et occasionnent leurs lots de maladresses. Le 13 octobre, la réplique fameuse d'André Laignel à Jean Foyer (« vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire ») est érigée par la droite en symbole du sectarisme et de l'intolérance des socialistes[1]. L'intervention de Michel Berson au cœur de la séance de nuit du 20-21 octobre provoque également un incident fameux. Ancien cadre du Crédit lyonnais et mitterrandiste de longue date, ce jeune député de l'Essonne estime que les élus de droite s'opposent à la nationalisation de Suez et de Paribas afin de préserver leurs intérêts personnels. Maurice Couve de Murville, Michel Debré et Philippe Giscard d'Estaing (cousin de l'ancien président de la République) sont nommément mis en cause[2]. Sa foucade anticapitaliste est saluée par ses camarades. En cet automne 1981, nombre d'élus socialistes croient en la rupture radicale avec les pratiques économiques des droites. « Perturbateur attitré » du groupe, André Laignel se réjouit devant la presse de voir « la lutte des classes entrer au Palais-Bourbon[3] ».

La guerre de tranchées conduite par les députés RPR et UDF soude les rangs de la majorité. Quoique critique à l'égard de certains aspects du projet de loi (représentativité des syndicats dans les conseils d'administration insuffisante, indemnisation trop généreuse des actionnaires), le groupe communiste se montre solidaire[4]. Le 26 octobre, le texte est voté par 332 voix contre 154. Les différences de fond avec le projet gouvernemental sont mineures : seuls onze amendements sont adoptés en séance publique, sept pour la majorité, quatre pour l'opposition[5]. Mais l'animosité de cette dernière et les manœuvres du patronat pour échapper aux nationalisations (que symbolise « l'affaire Moussa[6] ») poussent plusieurs élus socialistes à durcir leur lecture des nationalisations. La pression des militants du PS, pour beaucoup convaincus que cette réforme doit constituer la première étape de la rupture avec le capitalisme, n'est pas étrangère à cette inflexion stratégique[7].

Entretenir des dissonances stratégiques avec l'exécutif

Afin d'apparaître comme les plus sûrs garants de la ligne de Metz, des élus mitterrandistes et CERES entretiennent des dissonances stratégiques avec Matignon sur les nationalisations. La nomination de Pierre Mauroy a heurté nombre de fidèles du chef de l'État, qui ne lui ont pas pardonné l'alliance conclue avec Michel Rocard avant le congrès de Metz. Tout au long de son mandat, le Premier ministre subit les piques du premier cercle mitterrandiste, et les nationalisations n'échappent pas à la règle.

(1) André Laignel, intervention à l'Assemblée nationale, 2e séance, 13 octobre 1981, *Journal officiel*, 14 octobre 1981, p. 1730-1732, p. 1730.

(2) Michel Berson, intervention à l'Assemblée nationale, 3e séance, 20 octobre 1981, *Journal officiel*, 21 octobre 1981, p. 2234-2236.

(3) Jean-Yves Lhomeau, « L'Assemblée vermillonnée », *Le Monde*, 22 octobre 1981.

(4) « Donner aux nationalisations un contenu démocratique », *L'Humanité*, 19 octobre 1981.

(5) AN, CAC, « Projet de loi de nationalisation », 20060604/5, « 1re lecture – projet de loi de nationalisation », s. d., 1 p.

(6) Le 5 octobre 1981, Pierre Moussa, P.-D.G de Paribas, permet à Paribas-Suisse, filiale prospère de la holding, d'échapper à la nationalisation en vendant 19,9 % de son capital détenu par Paribas-Paris à une holding belge amie, Copeba, dont Paribas-Suisse est un actionnaire important. Le 9 octobre, une société de droit helvétique propriété de Paribas, Pargesa, propose aux actionnaires de Paribas-Suisse d'échanger leurs actions contre des actions Pargesa (offre publique d'échange), ce que Copeba s'empresse de faire. En prenant le contrôle de Paribas-Suisse, Pargesa la met à l'abri de la nationalisation à la grande fureur du gouvernement. Le scandale provoqué par la révélation des opérations conduites par Pierre Moussa pousse ce dernier à démissionner de la présidence de Paribas. Voir Pierre Moussa, *La Roue de la fortune : souvenirs d'un financier*, Paris, Fayard, 1989, p. 201-237.

(7) Sylvie Pierre-Brossolette, « La patience selon Mauroy », *L'Express*, 23 octobre 1981.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

Le 18 octobre, alors que le climat dans l'hémicycle est exécrable, Pierre Mauroy convie à dîner Pierre Joxe et le président de l'Assemblée nationale Louis Mermaz[1]. Ces derniers s'insurgent contre les modalités de nationalisation retenues pour Matra qu'ils estiment trop favorables aux intérêts de la société de Jean-Luc Lagardère[2]. La tentative de conciliation du Premier ministre échoue. Au lendemain du dîner, Pierre Joxe dénonce dans *Libération* l'accord passé entre l'exécutif et le marchand d'armes, « contrat léonin où le lion […] ne fait pas la loi », et constate que le projet de loi ne répond que partiellement aux objectifs fixés par François Mitterrand dans ses cent-dix propositions[3]. Tout au long de la procédure parlementaire, le président du groupe socialiste réclamera, en vain, la nationalisation intégrale de Matra[4].

Louis Mermaz n'est guère plus sensible aux explications de Pierre Mauroy. Le congrès de Valence (23-25 octobre) lui offre une scène idéale pour exprimer son mécontentement. À la tribune, il exhorte ses camarades à « débusquer » la droite des postes de responsabilité politique et économique[5]. Plus largement, le congrès est l'occasion pour les parlementaires et les cadres fédéraux d'exprimer leur irritation à l'égard d'un gouvernement jugé trop conciliant avec l'opposition. Les excès verbaux d'André Laignel ou de Paul Quilès tranchent avec les interventions des ministres qui, à l'exception de Gaston Defferre, plaident, quel que soit leur courant, pour la tempérance et l'esprit de responsabilité, à l'instar de Jean-Pierre Chevènement se lançant dans un éloge vibrant du parti « godillot[6] ».

Les passes d'armes entre parlementaires et gouvernement restent toutefois ponctuelles et modérées. André Billardon, André Laignel et Michel Charzat convergent sur ce point : en cette fin d'année 1981, l'heure est à l'unité et ces élus, tout en se posant en gardiens vigilants de la ligne de Metz, sont convaincus que le chef de l'État considère toujours les nationalisations comme le fer de lance de la politique économique socialiste[7]. L'esprit de concorde s'étiole toutefois début 1982 à la suite de l'avis défavorable du Conseil constitutionnel sur plusieurs articles du projet de loi.

La décision du Conseil constitutionnel, pomme de discorde entre élus et gouvernement (18 décembre 1981-11 février 1982)

Ayant adopté la question préalable par 184 voix contre 109 le 23 octobre, le Sénat, aux mains de la droite, repousse le texte voté par l'Assemblée nationale au motif que 15 des 51 articles du projet seraient anticonstitutionnels[8]. Le nouveau rejet du texte par la Chambre haute, le 17 décembre, conduit le gouvernement à demander aux députés de statuer définitivement sur le projet de loi en vertu de l'article 45 de la Constitution. La réaction de l'opposition ne se fait pas attendre : dans la foulée du vote favorable de l'Assemblée, le 18 décembre, ses députés et ses sénateurs déposent un double recours devant le Conseil constitutionnel. Depuis la révision constitutionnelle du 29 octobre 1974, l'institution peut être saisie

(1) T. Pfister, *À Matignon…*, *op. cit.*, p. 173.

(2) Fondation Jean-Jaurès, fonds Mauroy, 1FP1 242.

(3) « Pierre Joxe ne comprend pas l'accord Matra », *Libération*, 19 octobre 1981.

(4) Fondation Jean-Jaurès, fonds Mauroy, 1FP1 242, lettre de Pierre Joxe à Pierre Mauroy, 17 février 1982, 2 p. et lettre de Pierre Mauroy à Pierre Joxe, s. d., 2 p.

(5) Louis Mermaz, congrès du PS, Valence, 23 octobre 1981, base de données des débats du CAS-FJJ, http://www.archives-socialistes.fr (consulté le 25 mai 2016).

(6) Jean-Pierre Chevènement, congrès du PS, Valence, 24 octobre 1981.

(7) Entretien de l'auteur avec André Billardon, 12 septembre 2013, avec Michel Charzat, 8 octobre 2013 et avec André Laignel, 1er octobre 2013.

(8) Débat du Sénat sur le projet de loi de nationalisation, 23 octobre 1981, *Journal officiel*, 24 octobre 1981, p. 3014.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

par les parlementaires, offrant à l'opposition une arme supplémentaire dans le combat politique[1]. Clin d'œil de l'histoire, Jean Foyer et le sénateur des Hauts-de-Seine Étienne Dailly, respectivement président de la commission des lois constitutionnelles et rapporteur de la loi en 1974, rédigent les recours[2]. À leurs yeux, les nationalisations changent la nature même de la société française, rompent le principe d'égalité des banques devant la loi et indemnisent insuffisamment les actionnaires[3].

Cette manœuvre de l'opposition irrite les socialistes qui ne portent guère le Conseil dans leur cœur : François Mitterrand ne le qualifiait-il pas de « plus domestique des corps domestiques du général de Gaulle » dans *Le Coup d'État permanent*[4] ? Tout au long du débat parlementaire, les élites roses multiplient les coups de griffes envers l'institution du Palais-Royal. Le 21 octobre, Lionel Jospin, député de Paris et successeur du chef de l'État à la tête du PS, déclare sur les ondes de France-Inter que « jamais dans l'histoire les grands courants de réforme ne se sont laissés arrêter par les cours suprêmes[5] ». Quelques jours après les recours de l'opposition, Pierre Joxe adresse au Conseil un « mémoire », dépourvu de toute valeur constitutionnelle, rappelant les bases politiques et juridiques sur lesquelles le programme de nationalisations a été adopté par les députés. En service commandé, il exprime tout haut la méfiance de François Mitterrand envers l'institution et son président, le gaulliste Roger Frey, que le président de la République assimile, selon Jacques Attali, à un « agent du grand capital[6] ».

Le 16 janvier 1982, le Conseil constitutionnel rend un avis sur le projet de loi qui ne satisfait ni la majorité, ni l'opposition. Si, au grand regret de la droite, le principe des nationalisations est déclaré conforme à la Constitution, les articles 6, 18 et 32 sur les modalités d'indemnisation des actionnaires, les articles 4, 16, 30 sur les pouvoirs dévolus aux administrateurs provisoires des groupes nationalisés, et une partie de l'article 13, qui exclut les banques mutualistes et coopératives du champ des nationalisations bancaires, sont déclarés non conformes[7]. Cette décision n'inquiète pas outre mesure le gouvernement. Les « sages », en effet, ont été bien sages, comme le constate non sans malice *Le Quotidien de Paris* dont l'hostilité aux nationalisations est connue[8]. En réclamant une indemnisation plus élevée des actionnaires, question perçue dès le mois de décembre par Jean Peyrelevade comme étant la plus difficile à résoudre[9], le Conseil satisfait la principale revendication des adversaires des nationalisations, diminuant d'autant leur combativité.

Soucieux de réaliser au plus vite la mesure phare de son programme économique, François Mitterrand accepte de modifier les articles incriminés dans le sens souhaité par le Conseil constitutionnel. Les nouveaux critères d'indemnisation prévus sont donc particulièrement généreux. Calculés à partir du meilleur mois du cours de Bourse de la

(1) Bastien François, « Le Conseil constitutionnel et la Cinquième République : réflexion sur l'émergence et les effets du contrôle de constitutionnalité en France », *Revue française de science politique*, 3-4, 1997, p. 377-404, p. 401.

(2) « Intervention du président Jean Foyer », *in* Didier Maus et André Roux (dir.), *30 Ans de saisine parlementaire du Conseil constitutionnel*, Paris, Economica, 2006, p. 13-17.

(3) Laurent Zecchini, « Le projet de loi de nationalisations devant le Conseil constitutionnel », *Le Monde*, 23 décembre 1981.

(4) François Mitterrand, *Le Coup d'État permanent*, Paris, Julliard, 1964, 1984, p. 127.

(5) « Jospin lance un avertissement au Conseil constitutionnel », *Le Matin*, 22 octobre 1981.

(6) J. Attali, *Verbatim*…, *op. cit.*, p. 155.

(7) Fondation Jean-Jaurès, fonds Mauroy, 1FP1 242, Conseil constitutionnel, décision n° 81-132 DC, 16 janvier 1982, 30 p., p. 29-30.

(8) Stéphane Denis, « Les "sages" ont été bien sages », *Le Quotidien de Paris*, 18 janvier 1982.

(9) Fondation Jean-Jaurès, fonds Mauroy, 1FP1 242, Jean Peyrelevade, note à Pierre Mauroy sur le Conseil constitutionnel, 7 décembre 1981, 2 p., p. 1-2.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

période mars-octobre 1981, majorés de 14 % pour intégrer l'inflation de 1981 plus le dividende de 1981, ils entraînent un surcoût d'environ huit milliards de francs pour l'État par rapport à la formule d'indemnisation multicritères (moyenne des cours de bourse de 1978-1979-1980, bénéfice net moyen des exercices 1978-1979-1980 et valeur des actifs nets des maisons mères) précédemment suggérée par le Conseil d'État[1]. Les trois banques mutualistes – Banque française de crédit coopératif, Banque fédérative de crédit mutuel (adossée au Crédit mutuel) et Banque centrale des coopératives et mutuelles (groupes GMF et MAIF) – sont quant à elles intégrées à la liste des nationalisées[2]. La volonté d'achever rapidement la procédure parlementaire se retrouve enfin dans le choix du chef de l'État de recourir au « vote bloqué » en vertu de l'article 49-3 de la Constitution. Ces décisions heurtent les députés socialistes, qui expriment leur mécontentement par voie de presse.

La fronde temporaire et modérée des « grognards » mitterrandistes

Les critiques à l'encontre du Conseil constitutionnel s'accentuent après sa décision défavorable. Les élus participent à la mise en accusation publique de l'institution orchestrée par le PCF et le PS. Les communistes dénoncent un « abus » et « une décision politique contraire à ce que pensent les Français[3] ». Leurs homologues socialistes rompent également la trêve décrétée par François Mitterrand : « Nous, nous représentons le peuple. Eux, les neuf "sages", représentent des hommes politiques de la majorité d'autrefois », s'insurge Pierre Joxe au soir de la décision[4]. Devant les caméras d'Antenne 2, Lionel Jospin s'interroge sur la neutralité de l'institution.

La prise à témoin de l'opinion publique s'accompagne de revendications techniques. Le groupe socialiste accueille favorablement la proposition communiste de financer le surcoût de l'indemnisation des actionnaires par une tranche supplémentaire d'impôt sur la fortune (ISF). L'initiative recueille le soutien des ministres CERES (Jean-Pierre Chevènement, Nicole Questiaux) et, brièvement, de Laurent Fabius[5]. Elle se heurte, en revanche, à l'hostilité de Matignon et de Rivoli[6]. Plus globalement, les députés socialistes souhaitent amender la nouvelle mouture du texte gouvernemental. En commission, Michel Charzat promet une discussion serrée sur les trois principaux sujets de mécontentement de la majorité : l'aliénation des participations à l'étranger, l'indemnisation des actionnaires et la nationalisation des trois banques mutualistes[7]. Quelques jours plus tard, un amendement déposé par Jean-Paul Planchou et Georges Gosnat est adopté : il prévoit de couvrir le surcoût de l'indemnisation par une tranche supplémentaire d'ISF[8].

Les considérants politiques jouent un rôle déterminant dans cette fronde modérée. La pression croissante de la base, déçue par la lenteur des réformes, et la perte de quatre élections législatives partielles le 17 janvier 1982,

(1) « Les conséquences de la révision de la loi de nationalisation », *Le Monde*, 21 janvier 1982.

(2) Fondation Jean-Jaurès, fonds Mauroy, 1FP1 242, Secrétariat général du gouvernement, note à Pierre Mauroy sur le problème des banques non cotées, 19 janvier 1982, 3 p., p. 1.

(3) « Les nationalisations sont indispensables à l'économie et à l'indépendance du pays », *L'Humanité*, 19 janvier 1982.

(4) « M. Pierre Joxe : nous, nous représentons le peuple », *Le Monde*, 20 janvier 1982.

(5) « M. Fabius : il faudra un impôt nouveau », *Le Monde*, 21 janvier 1982.

(6) « Nationalisations : confrontation entre Mauroy et les députés PS », *Le Matin*, 20 janvier 1982.

(7) AN, CAC, 20060603, Michel Charzat, intervention à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation, procès-verbal de la 2e séance du 21 janvier 1982, 3 p., p. 2.

(8) AN, CAC, 20060603, Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation, procès-verbal de la séance du 26 janvier 1982, p. 2 (2 p.).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

encouragent les députés à donner un coup de barre à gauche alors que des élections cantonales périlleuses se profilent au mois de mars[1]. De nombreux socialistes continuent de concevoir (et de percevoir) la Cinquième République comme un régime mixte, où la légitimité du groupe parlementaire et, à travers elle, celle du PS, est égale à celle du gouvernement[2]. Mais la contestation n'aurait pu avoir un tel écho sans la mobilisation de quelques leaders mitterrandistes, décidés à rappeler à Pierre Mauroy et aux chefs de file des « deuxièmes gauches » deloriste et rocardienne, les engagements de Metz[3]. Derrière Pierre Joxe, les ténors du groupe comme André Laignel ou Christian Goux expriment publiquement leurs désaccords[4]. Tous, cependant, rejoignent André Billardon dans leur fidélité indéfectible à François Mitterrand car ces élus, en dépit d'un épiderme sensible, restent chaussés de godillots robustes. « Nous étions des francs-tireurs mais des francs-tireurs sérieux – on savait jusqu'où l'on pouvait aller », se souvient André Laignel[5].

La fermeté de l'exécutif met un terme à la fronde. À la veille de la reprise du débat dans l'hémicycle, les concessions obtenues par les députés sont minimes : la date de la nationalisation des dix-huit banques non cotées est ramenée du 1er janvier 1983 au 1er juillet 1982 ; la dénationalisation des trois banques mutualistes est promise à très court terme, astuce jugée « spécialement tordue » par Pierre Joxe, jamais avare de piques à l'encontre de Pierre Mauroy[6]. Le gouvernement se montre également inflexible sur la question de l'indemnisation : la proposition de créer une tranche supplémentaire d'ISF est purement et simplement ajournée. Ce compromis extrêmement favorable à l'exécutif rappelle que l'alternance ne change rien aux pratiques institutionnelles de la Cinquième République. La gauche de gouvernement s'est convertie sans peine à la « démocratie exécutive » gaullienne, qui concentre la presque totalité des pouvoirs dans les mains d'un exécutif puissant et moderne au détriment du Parlement[7]. Le 26 janvier 1982, au terme d'une réunion animée, Pierre Mauroy obtient le soutien quasi unanime du groupe parlementaire de l'Assemblée sur le texte gouvernemental. Voté en bloc le 28 janvier grâce au 49-3, de nouveau rejeté sans discussion par le Sénat, celui-ci est définitivement adopté le 5 février au Palais-Bourbon. Quatre mois après l'ouverture du débat parlementaire, François Mitterrand peut enfin promulguer la loi le 11 février.

Adhésion aux pratiques institutionnelles gaulliennes, adieu officiel à la ligne de Metz

Resituée dans la moyenne durée de l'histoire du socialisme d'Épinay l'attitude du groupe parlementaire est doublement instructive. Au plan juridico-politique, la fabrication de la loi de nationalisation souligne la prompte adhésion des élites socialistes à la lecture et aux pratiques gaulliennes des institutions. Les promesses du candidat Mitterrand de rééquilibrer les rapports entre exécutif et législatif par la limitation de la durée d'exercice du président de la République, la restitution au Parlement

(1) A. Burlaud, « Les socialistes et la rigueur… », *op. cit.*, p. 128-130.

(2) Alain Bergounioux et Gérard Grunberg, *Les Socialistes français et le pouvoir : l'ambition et le remords*, Paris, Fayard, 2005, 2007, p. 333-340.

(3) Entretien de l'auteur avec André Laignel, 1er octobre 2013.

(4) Sylvie Pierre-Brossolette, « Les grognards du PS », *L'Express*, 29 janvier 1982.

(5) Entretien de l'auteur avec André Billardon, 12 septembre 2013 ; Jean-Louis Péninou, « Nationalisations : une histoire pas si mal menée que ça », *Libération*, 22 janvier 1982 ; entretien de l'auteur avec André Laignel, 1er octobre 2013.

(6) « Un compromis entre le gouvernement et la majorité à l'avantage du premier », *Le Monde*, 28 janvier 1982.

(7) N. Roussellier, *La Force de gouverner…*, *op. cit.*, p. 567-616.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)

de ses droits constitutionnels et la restriction de l'usage du 49-3 font long feu[1]. Le pouvoir des entourages de l'exécutif ne cesse par la suite de croître quelle que soit la couleur des gouvernements, comme le souligne le témoignage édifiant d'un conseiller de l'actuel Premier ministre Manuel Valls :

> « Bien sûr qu'on a du pouvoir en cabinet ! C'est pour cela qu'on y vient. Par comparaison avec un député, c'est même saisissant. N'importe quel amendement de n'importe quel député, il suffit qu'en tant que membre de cabinet qui suit ce dossier-là vous décidiez que vous n'en voulez pas, et vous le rayez, en prévenant le conseiller parlementaire de Matignon pour avoir son aval. Et si vous avez son accord, c'est fini. L'amendement est retoqué. Un point c'est tout. On est bien plus puissant qu'un député ou un sénateur. Cela pose d'ailleurs un vrai problème de démocratie dans ce pays[2]. »

S'il souhaite peser dans le débat public, l'élu doit donc disposer de ressources plus efficaces que l'exercice de son droit d'amendement, par exemple un accès direct à l'Élysée ou à Matignon.

Au plan économique, les vaines ruades de quelques élus mitterrandistes après la décision du Conseil constitutionnel annoncent la fin de l'hégémonie de la ligne de Metz dans le discours public. La victoire technique, idéologique et politique des dirigeants et des experts qui, dans la décennie 1970, ne dissimulaient pas en privé leur scepticisme à l'égard du programme commun, s'inscrit dans le basculement progressif de la politique macroéconomique vers « l'austérité à visage humain[3] ». Dès le printemps 1982, le gouvernement assume cette politique « même si les mots ne viennent pas encore publiquement l'accompagner[4] ». Le volontarisme économique porté par les députés mitterrandistes et CERES est irrémédiablement marginalisé. En décembre, lors d'un colloque organisé par le PS sur le meilleur usage possible des nationalisations, la proposition commune de Lionel Jospin et Michel Charzat en faveur d'un financement centralisé des entreprises nationalisées par une Banque nationale d'investissements se heurte à l'alliance (objective ?) entre Jean-Pierre Chevènement et Jacques Delors[5]. À l'unisson, les deux hommes implorent les socialistes de cesser de jouer « aux petits inventeurs de génie avec les sociétés de financement[6] ». Ces prises de position suscitent des débats animés avec les cadres fédéraux et les syndicalistes présents dans la salle, et révèlent des incompréhensions lourdes entre parti et gouvernement. Mantra de tous les textes économiques du PS lors de sa marche vers le pouvoir, la reconquête du marché intérieur par les nationalisations est bel et bien passée de mode au sommet de l'État.

Mathieu Fulla,
Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP), *75006*,
Paris, *France*.

Agrégé et docteur en histoire, **Mathieu Fulla** est PRAG à Sciences Po et chercheur permanent au Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP). Ses travaux portent sur l'histoire économique et politique des gauches ouest-européennes au 20e siècle. Il a récemment publié *Les Socialistes français et l'économie (1944-1981) : une histoire économique du politique* (Presses de Sciences Po, 2016). (mathieu.fulla@sciencespo.fr)

(1) *Le Poing et la Rose*, février 1981, p. 12-15, p. 13.

(2) J.-M. Eymeri-Douzans et X. Bioy, « Introduction… », *op. cit.*, p. 89.

(3) Éric Hobsbawm, *L'Âge des extrêmes*, Paris, André Versaille, 1994, 2008, p. 537.

(4) Ludivine Bantigny, *La France à l'heure du monde : de 1981 à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil, 2013, p. 31.

(5) Parti socialiste, *Nationalisations : la voie française*, actes du colloque des 11-12 décembre, Paris, Club socialiste du livre, 1983.

(6) Jean-Michel Quatrepoint, « Un thème dominant : le financement des entreprises », *Le Monde*, 14 décembre 1982.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut d'Etudes Politiques de Paris - - 193.54.67.94 - 15/01/2018 16h19. © Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)